

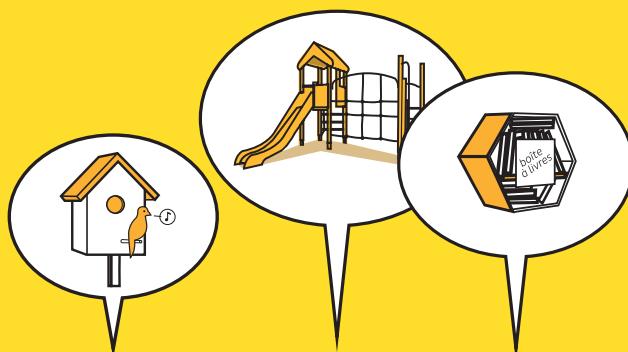
BUDGET PARTICIPATIF 2018



J'ai UNE IDÉE POUR MON QUARTIER!

#1 PROPOSEZ VOS IDÉES

DU 14 FÉVRIER AU 19 MARS 2018



Sur metz.fr
ou en **mairies de quartier**

Porté par une véritable dynamique collective, le budget participatif 2017 a suscité 637 idées. À l'arrivée, **44 projets choisis par les habitants seront mis en œuvre au cours de l'année 2018.**

Forte de ce succès, la Ville de Metz reconduit ce dispositif qui permet de réaliser des projets décidés par vous-mêmes, dans vos quartiers ou pour toute la ville, afin d'améliorer votre cadre de vie **du 14 février au 8 novembre 2018.**

1

J'AI UNE IDÉE POUR MON QUARTIER!

14 février > 19 mars

Vous proposez vos idées pour améliorer le cadre de vie dans votre quartier ou pour toute la ville.

2

LA VILLE ÉTUDE MON IDÉE!

20 mars > 20 juin

Toutes les idées sont étudiées par les services municipaux en fonction de 3 critères et sont ensuite classées en fonction de leur faisabilité ou non.

3

LA VILLE ME RÉPOND, ON EN DISCUTE!

21 juin > 24 septembre

La liste des idées est publiée avec une réponse pour chacune d'entre elles sur metz.fr

À partir de ces réponses et lors de réunions entre comités de quartier, habitants, proposant(s) et services, les idées réalisables sont affinées, si nécessaire, pour devenir des propositions plus précises.

4

JE DONNE MON AVIS!

25 septembre >
7 octobre

Sur metz.fr, les internautes donnent leurs avis sur les propositions qu'ils préfèrent.

5

ON PRIORISE!

8 octobre > 8 novembre

En considérant l'avis des comités de quartiers et des internautes, les propositions sont classées par ordre de priorité. **La décision finale a ensuite lieu le 8 novembre 2018 dans les grands salons de l'hôtel de ville.** Votre présence est indispensable! (1 personne = 1 voix).



Pour rejoindre
votre comité
de quartier:
03 87 55 51 07 ou
03 87 55 51 08

COMMENT PARTICIPER ?

Pour proposer votre idée, trois possibilités :

- rendez vous sur metz.fr/jeparticipe
- ou utilisez le formulaire au dos en le déposant dans une des urnes installées dans les mairies de quartier, dans les médiathèques du Pontiffroy et Jean Macé (Borny) ou à l'Hôtel de Ville.
- ou envoyez votre idée à cette adresse : budgetparticipatif@mairie-metz.fr

QUE PUIS-JE PROPOSER ?

Pour être dans le cadre du budget participatif, **votre idée doit pouvoir répondre à trois critères :**

- elle doit **satisfaire un motif d'intérêt général**, c'est-à-dire une dépense qui doit profiter au plus grand nombre de citoyens.
- elle doit **correspondre aux compétences municipales***, c'est-à-dire aux champs d'intervention de la Ville (espaces verts, propreté, urbanisme, éducation, culture, sport, développement durable...).
- elle doit relever des **dépenses d'investissement** réalisées dans le cadre de la mise en place d'équipements ou d'installations qui améliorent votre cadre de vie comme :
 - l'aménagement de jeux, de city stades...;
 - l'implantation de mobilier urbain (bancs, points d'eau potable...);
 - la mise en éclairage de cheminements publics ;
 - la création d'espaces verts...

*Intérêt général
+
compétence municipale
+
investissement
=*
une idée pour votre quartier



* Les travaux sur la voie publique ainsi que l'amélioration du réseau cyclable sont une compétence de Metz Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

N'ai UNE IDÉE POUR MON QUARTIER!

Si vous souhaitez proposer plusieurs idées,
merci de remplir un bulletin pour chacune d'elles.

Mes coordonnées

Nom, prénom*

Courriel ou téléphone*

Dans quel quartier habitez-vous?*

(si vous n'habitez pas Metz, merci de l'indiquer)

Mon idée :

Localisation

(indiquez précisément où s'appliquerait votre idée si elle était réalisée)

Mon idée dans le détail

Décrivez précisément votre idée. Dites en quoi elle sert l'intérêt général et ce qu'elle apporterait au quartier ou à la ville. N'hésitez pas à fournir tous les détails qui permettront d'évaluer son coût et sa faisabilité (matériaux à utiliser, dimensions, quantité...).

*Mentions obligatoires à préciser pour la prise en compte de votre idée

Les mentions recueillies par la Ville de Metz font l'objet d'un traitement informatique destiné à faciliter la gestion du dispositif « Budget participatif ». Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Hôtel de Ville de Metz - À l'attention du CIL, Administration Générale - 1 place Jacques-François Blondel - 57036 METZ Cedex 1 - Téléphone : 0800 891 891 - Adresse de messagerie : cil@mairie-metz.fr

